

## Forum pour la coopération en matière de développement - 2016 : Notes de synthèse Juillet 2015, Numéro 7

### Synopsis

#### 1) Comprendre, suivre, et analyser la coopération au développement privée (CDP)

- L'expression « coopération au développement privée » désigne toutes les « activités menées par le secteur privé dans le but **premier** de soutenir le développement et non de rechercher du profit (elles prennent donc souvent la forme de subventions) et qui impliquent un transfert de ressources vers les pays en voie de développement ». Il s'agit d'activités privées, financières et non financières, de soutien au développement essentiellement menées par des organisations non gouvernementales et philanthropiques, des organisations et individus subventionnaires. Elle ne désigne pas tous les autres apports privés dont le but premier n'est pas le soutien au développement. C'est le cas des IDE, par exemple. Le Projet d'accord d'Addis-Abeba se félicite de la croissance rapide des apports philanthropiques et loue la flexibilité et la capacité des donateurs à innover et prendre des risques (paragraphe 42, à compter du 25 juin 2015).
- Pour l'instant, il convient de suivre uniquement les activités impliquant des transferts de fonds sans pour autant exclure la possibilité d'en inclure d'autres à l'avenir. Une importante sous-catégorie à prendre en compte lors de l'évaluation de l'efficacité de la CDP est celle des apports qui soutiennent l'appropriation par les pays en voie de développement à travers la coordination avec les plans nationaux de développement et dans un cadre de résultats, en utilisant de préférence les systèmes en place dans les pays.
- **Les données sur** l'échelle et la composition de la CDP sont obsolètes et partielles. Pour comprendre les tendances actuelles, il est vital de collecter de meilleures données. Tous les types d'activités doivent être pris en compte y compris ceux relevant de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud, ceux des organisations de la société civile (CSO), des fondations et des dons philanthropiques d'entreprises et d'individus. Les données sur les apports des fondations et organisations subventionnaires doivent être soigneusement évaluées afin de s'assurer que leur objectif premier est le bien-être des pays en développement et non l'aspect religieux ou commercial.
- L'essentiel des apports privés qui n'entrent pas dans le cadre de la coopération au développement sont beaucoup plus petits ou négatifs en termes nets que les apports bruts généralement cités. **La CDP est donc bien plus significative** que ce que l'on en dit en général. Sa croissance est plus rapide que celle de l'APD.
- Il convient de faire une différence claire entre les apports qui n'entrent pas dans le cadre de la CD et les apports de la CDP. Des études supplémentaires seraient nécessaires pour connaître les tendances pour chaque groupe de pays en particulier (pays à faible revenus, pays les moins avancés).

#### 2) Comprendre, suivre, et analyser la coopération au développement mixte

- La **définition** la plus utile de la coopération au développement mixte est une définition sélective qui se limite à des instruments officiels spécifiques directement utilisés pour mobiliser des apports privés, et non une définition globale et imprécise de l'APD « transformative ». Elle comprend le financement public concessionnel dont le but est d'attirer les apports dans le cadre de la CDP et ceux qui n'entrent pas dans le cadre de la CD. Il s'agit notamment des subventions publiques, emprunts ou apports en capital associés aux apports privés afin de co-financer des programmes ou projets, ainsi que des instruments de garantie ou de partage/atténuation de risques.

### Préparation pour le FCD après 2015 et 2016

La réussite de la mise en œuvre de l'ambitieux agenda de développement pour l'après 2015 et l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) proposés dépendront de la capacité à mobiliser et utiliser efficacement toutes les ressources nationales et internationales, publiques et privées, qu'elles soient financières ou non.

Au cours des dernières décennies, les acteurs privés et philanthropiques du développement se sont montrés de plus en plus actifs, apportant ainsi une partie de ressources et de connaissances qui manquaient cruellement. Étant donné que l'agenda de développement pour l'après 2015 donne une part belle à l'efficacité et l'impact de leurs actions, cette note de synthèse vise à approfondir la compréhension de l'ampleur, de l'efficacité et de l'impact de la coopération au développement privée et mixte en tant que partie importante de leurs activités. La présente note de synthèse propose des éléments matériels et de procédure à prendre en compte lors de l'évaluation de cette forme de coopération au développement complexe et en plein essor.

Cette note de synthèse vise également à trouver des idées pour les discussions sur l'après 2015, surtout pour la Troisième conférence internationale sur le financement du développement (FFD3) qui aura lieu à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 13 au 16 juillet 2015, et pour la rencontre de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement prévue à New York en juillet 2016.

Cette note de synthèse est commandée par le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'Organisation des Nations Unies pour le Forum pour la coopération au développement. L'étude fait partie d'un projet de recherche du DAES et de l'ONU financé par UKAID, et intitulé « Coopération au développement après 2015 ».

Cette note de synthèse est rédigée par M. Matthew Martin, Directeur de Development Finance International.

[www.un.org/ecosoc/DCF](http://www.un.org/ecosoc/DCF)



Nations Unies  
Département des  
affaires économiques et sociales



- Il est préférable d'employer le mot «**mixage**», à moins qu'il y ait des preuves mesurables que des fonds privés supplémentaires ont pu être « mobilisés » grâce à une coopération publique pour le développement. Pour l'instant, il existe peu de preuves de l'additionnalité financière des fonds privés catalysés par le financement officiel. Les fournisseurs de la coopération au développement mixte doivent s'accorder sur une méthode plus claire d'évaluation de la « mobilisation de fonds ».
- Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur une identification et un suivi plus clairs des montants mobilisés dans le cadre de la coopération au développement **publique (concessionnelle et non concessionnelle) qui sont associés à la coopération au développement privée** (c.-à-d. avec des contributions privées données aux ONGI et aux fondations), – comparativement aux apports privés qui n'entrent pas dans le cadre de la CD, car ils ont en commun l'objectif premier de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable.
- **Les données actuelles sur** la coopération publique pour le développement associée aux apports privés de toutes sortes sont imprécises. Les montants importants souvent cités découlent de multiples définitions, même celles qui intègrent les apports officiels utilisés pour soutenir le développement du secteur privé. D'une part, il est vital que les données sur la CD mixte soient suivies de manière plus systématique. D'autre part, le suivi des montants des apports privés « mobilisés » par la CD publique présente des difficultés techniques et est susceptible d'être relégué à la seconde phase.
- L'ampleur de la CD publique associée aux apports de la CD privée est inconnue. À titre d'illustration, les estimations pour cette note de synthèse faites suivant les définitions les plus courantes montrent une large fourchette qui va de 2,5 à 153 milliards de dollars américains en 2013.
- Les montants issus de la CD publique associée aux apports de la CD privée sont plus petits mais sont significatifs (au moins 20 milliards de dollars américains). Pourtant, la plupart des contributeurs officiels ne présentent pas ce financement comme étant « catalytique ».

### 3) Analyse de l'efficacité et de l'impact de la CD privée et mixte

- Le Projet d'accord d'Addis-Abeba encourage les intervenants à bien examiner la structuration et l'utilisation des instruments de financement mixtes (paragraphe 48, à compter du 25 juin 2015). La présente note de synthèse est une étude indépendante destinée à analyser ces questions.
- Il existe de nombreuses **études** qui évaluent l'efficacité et les résultats de la coopération au développement privée et mixte et des apports qui n'entrent pas dans le cadre de la CD. Elles sont plus ou moins détaillées et ne sont pas publiques, pour l'essentiel. Il convient que tous les **bailleurs de fonds intervenant dans le cadre de la CD privée et mixte publient des informations relatives à l'efficacité et aux résultats de leurs programmes de coopération privée et mixte, et qu'ils publient les méthodes d'évaluation utilisées.**
- La plupart de ces études portent sur l'efficacité ; seules quelques-unes sont axées sur les résultats. Certains de leurs critères d'évaluation généraux sont similaires ; d'autres sont différents. Un nombre relativement limité d'entre eux ont trait aux critères actuels d'évaluation d'efficacité en matière de coopération au développement. Le plus étonnant est que certains portent uniquement sur la rentabilité.
- Les cadres d'évaluation des avancées tendent à être plus rigoureux pour les organisations de la société civile (OSC) et certaines fondations, et plus souples et moins transparents pour les entreprises qui font des apports ainsi que pour les apports privés qui n'entrent pas dans le cadre de la CD. Pour mieux atteindre les objectifs de développement durable, toutes les études doivent être améliorées. **Il convient que la communauté internationale collabore avec les groupes de coordination des OSC/fondations, les OSC/fondations les mieux structurées, les institutions de financement du développement, les groupes d'entreprises et les entreprises individuelles, dans le but de définir des critères et indicateurs plus clairs.**
- La présente note de synthèse compare un large éventail de cadres issus de sources à intervenants multiples, afin de proposer une liste indicative de critères d'analyse de l'efficacité et de l'impact de la CP privée et mixte en relation avec les accords des Nations Unies, les résultats des ODD, et les critères utilisés pour mesurer la CD publique.
- Les principaux enseignements tirés sont les suivants :

- Tout cadre doit **définir des critères selon les différents objectifs et caractéristiques de la CD privée et mixte**. La note de synthèse recommande l'utilisation d'un ensemble de critères essentiels comparables à ceux utilisés pour la CD publique, ainsi que d'autres critères définis, y compris pour différents types de CD privée et mixte, les niveaux d'intervention des bailleurs de fonds (local, national, régional, mondial), leurs degrés de contribution à « l'universalité » (c.-à-d. l'atteinte des ODD dans tous les pays) et les indicateurs du cadre des ODD qu'ils ciblent.
- **Il convient que les critères d'efficacité** soient largement similaires dans l'ensemble des apports dans la CD privée et mixte. Néanmoins, les **critères d'impact** doivent davantage varier pour prendre en compte les facteurs susmentionnés (Voir Tableau 1).
- La note de synthèse indique **les prochaines étapes à suivre pour définir des critères d'analyse consensuels** surtout en (i) **recueillant des avis multilatéraux** auprès de bailleurs de fonds, clients/bénéficiaires (surtout les partenaires de la société civile et du secteur privé des pays du Sud) et d'autres intervenants tels que les travailleurs, les fournisseurs et les consommateurs ; et en (ii) **lançant des discussions inter-gouvernementales dans un cadre multilatéral** pour favoriser une compréhension commune du mode d'évaluation de l'efficacité et des résultats pour l'agenda de développement après 2015 dans le cadre de la coopération au développement privée et mixte.

Une **deuxième note de synthèse du FCD** fera des propositions détaillées sur les indicateurs et leur mode de révision dans le contexte de l'après 2015. Elle reposera sur les contributions multilatérales, y compris celles recueillies dans le cadre des préparatifs en vue du FCD de 2016.

## Introduction

Le **but** de la présente note de synthèse est d'approfondir la compréhension de la coopération au développement privée et mixte, et de proposer des éléments de procédure concrets à prendre en compte lors de l'évaluation de son efficacité et impact dans l'appui aux objectifs de développement durable (ODD) pour l'après 2015. Une deuxième note de synthèse décrira comment de telles études pourraient être menées dans le contexte de l'après 2015.

La présente note de synthèse est une contribution aux analyses des tendances clefs en matière de coopération au développement qui sont faites en prélude au Forum pour la coopération en matière de développement (FCD) prévu en 2016. Elle vise également à générer des idées et faire des recommandations en matière de politique dans le cadre des préparatifs de l'agenda de développement après 2015, surtout la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement de juillet 2015.

Les ODD sont bien plus ambitieux que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) du point de vue de leur portée (ils visent à « n'oublier personne » : accès universel aux aliments, à tous les niveaux d'éducation, à la santé, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène) et de leur envergure (ils couvrent les trois piliers du développement - social, économique, environnemental -, et concernent de nouveaux domaines tels que l'agriculture durable, les infrastructures et la protection sociale). Ils ont également une visée « universelle », c.-à-d. qu'ils concernent tous les pays. Enfin, ils visent à augmenter de manière exponentielle la fourniture de « biens publics mondiaux » (lutte contre le changement climatique, investissement dans la protection contre les maladies pandémiques, etc.)

Le financement de la plupart de ces objectifs continuera de se faire sur les budgets propres des États (comme c'est le cas pour les OMD). Pour ce qui est du financement externe, la coopération publique pour le développement concessionnelle et non concessionnelle ne suffira pas. Une part considérable devra venir de la coopération au développement privée et il faudra se servir plus ou moins de la coopération publique pour le développement pour essayer de « mobiliser » (à grande échelle) le financement privé en mixant l'argent officiel et public, et en utilisant d'autres instruments tels que les garanties. Le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (CIEFDD) souligne le rôle potentiel clef de la coopération au développement privée et mixte dans le financement des ODD. Ces formes de coopérations occupent également une place de choix dans le communiqué final de la conférence d'Addis-Abeba.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Voir CIEFDD (2014) ET FfD (2015b). Le Projet d'accord d'Addis-Abeba se félicite de la croissance rapide des apports philanthropiques et loue la flexibilité et la capacité des donateurs à innover et prendre des risques (paragraphe 42, à compter du 25 juin 2015). Il encourage également les intervenants à bien examiner la structuration et l'utilisation des instruments de financement mixtes (paragraphe 48). Le rapport du CIEFDD et le projet de document final de FfD font également largement référence à l'utilisation de la coopération publique externe pour le développement pour mobiliser les financements natio-

L'importance relative des apports privés et officiels a considérablement évolué depuis l'an 2000. Les apports privés sont devenus l'apport BRUT prédominant pour beaucoup de pays en voie de développement, tandis qu'à l'échelle internationale, la croissance des fonds d'action et de fonds souverains a renforcé le potentiel de l'investissement privé (CIEFDD 2014). La Partie A ci-dessous montre que le rôle NET de ces fonds et leur contribution potentielle au développement mondial (contrairement aux profits et à la croissance) risque d'être beaucoup plus limité, mais qu'en raison de leur importance, tous les acteurs sont contraints d'être plus attentifs à leur rôle dans la mise en œuvre de l'agenda de l'après 2015. Depuis le milieu des années 2000, la tendance est à l'utilisation accrue de la CD publique pour promouvoir le développement du secteur privé et établir des partenariats avec les bailleurs de fond du secteur privé.

Depuis 2007, le Forum pour la coopération en matière de développement analyse ces apports dans ses réflexions multilatérales sur la coopération au développement. Plus récemment, il a examiné :

- le rôle de la CD dans la mobilisation de l'investissement étranger, la promotion de la microfinance, l'amélioration de la perception de recettes fiscales (Voir UN ECOSOC DCF 2011) ;
- « L'aide comme levier de l'investissement privé » (UN ECOSOC 2013 a) et le rôle et la responsabilité des fondations privées (UN ECOSOC DCF 2013b) ; et
- un cadre conceptuel de définition de la CD publique et privée et d'examen de leur convenance pour une efficacité et un impact accrus après 2015 (UN ECOSOC DCF 2015a). Il a également examiné ces questions lors de son premier symposium (UN ECOSOC DCF 2015b).

La présente note de synthèse s'appuie sur ce travail. Elle regroupe un grand nombre de sources de données afin d'évaluer la portée et les caractéristiques de la coopération au développement privée et mixte. Elle examine un large éventail de critères actuellement utilisés ou proposés pour analyser l'efficacité et l'impact de la CD privée et mixte, afin de proposer des critères à inclure dans le cadre d'évaluation. Elle exploite un grand nombre de sources bibliographiques ainsi que les avis d'experts en matière d'évaluation de la CD privée et mixte. Une version provisoire a également été lue et corrigée par un certain nombre d'experts du domaine.

La définition de la coopération au développement et de ses trois principaux domaines d'application présentée ici ne suffira pas pour clarifier toutes les zones grises qui existent dans ce domaine. Par exemple, le but réel d'une intervention au bénéfice d'un pays en voie de développement spécifique ou destinée à promouvoir les intérêts d'un partenaire international (un pays ou une organisation privée) n'est pas toujours nécessairement clair. Cette définition est proposée dans le simple but de donner les paramètres de discussion des types de CD et des cas individuels. Le Tableau 1 (voir la fin de cette note de synthèse) présente quelques-unes des composantes du concept de coopération au développement présentés ici.

Le concept de coopération au développement tel que défini ici couvre un vaste pan de l'action internationale dans lequel plusieurs modalités d'appui peuvent intervenir. L'arrivée des ODD devrait renforcer davantage l'importance des formes non-financières de la CD, et tous les agents de la CD devront évaluer leur niveau d'appropriation de ces options. Contrairement aux OMD qui faisaient de l'aide la principale forme du soutien international, les ODD mettent l'accent sur une multitude de mesures supplémentaires nécessaires pour soutenir le progrès – systémique dans certains cas, selon le contexte dans d'autres.

## **Partie A - Coopération au développement privée**

### ***Comprendre la coopération au développement privée***

L'étude préliminaire faite par le FCD sur la Coopération au développement et l'agenda de l'après 2015 (UN ECOSOC DCF 2015a) laisse entendre que la coopération au développement privée devrait être une activité qui :

- vise explicitement à soutenir les activités de développement nationaux ou internationaux ;
- n'est pas à but lucratif (pour la distinguer des activités à but lucratifs) ;
- favorise les pays en voie de développement ; et

---

naux publics et privés dans les pays en voie de développement (exemple : revenus fiscaux et épargnes intérieures respectivement). Néanmoins, ces points ne sont pas l'objet de la présente note de synthèse.

- est basée sur des relations de coopération qui visent l'amélioration de l'appropriation nationale par les pays en voie de développement.

Ces critères sont à la fois plus vastes et plus restreints que la définition de DAC pour l'aide publique au développement (APD). D'une part, ils sont plus vastes car ils mesurent toute « activité », qu'elle implique ou non un transfert de ressources vers les pays en voie de développement, alors que l'APD mesure uniquement le financement. Ils sont également plus vastes car toute activité dans le cadre de l'APD doit avoir « *pour objectif principal la promotion du **développement économique et du bien-être des pays en voie de développement*** ». Le mot « principal » donne plus de force à la définition proposée par le CAD car il renforce l'idée que le développement est son objectif premier, ce qui exclut par la même occasion toutes les autres activités pouvant contribuer accessoirement au développement, mais dont l'objectif premier est militaire, lucratif, est la promotion de l'exportation, la lutte contre le terrorisme, etc.<sup>2</sup> L'étude du FCD dit que la CD ne doit pas avoir « un but lucratif ». Cette expression ne dit pas clairement si le profit peut être une motivation d'importance égale ou supérieure au développement.

D'autre part, ils sont plus restreints car la proposition d'activité qui favorise les pays en voie de développement et améliore l'appropriation nationale par les pays en voie de développement est susceptible d'écarter un grand nombre d'activités qui, pour beaucoup de gens, relèvent de la « coopération au développement ». Parmi ces activités, il y a celles qui promeuvent le développement mondial à travers la protection des biens publics mondiaux (qui peuvent être d'égale utilité pour les pays développés et les pays en voie de développement) ou qui sont menées d'une manière qui n'améliore pas nécessairement l'appropriation nationale par le pays en voie de développement (p. ex. à travers des structures parallèles ou des entrepreneurs privés/ONGI).

Dans la pratique, cette définition rend assez difficile la distinction entre les apports privés concessionnels et non concessionnels/à but lucratif et non lucratif. Elle exclut également une partie non négligeable des apports privés au développement pour la simple raison qu'ils ne sont pas exclusivement destinés aux pays en voie de développement et/ou n'impliquent pas les relations de coopérations visant à améliorer l'appropriation nationale dans les pays en voie de développement. Il serait très difficile de déterminer précisément les apports concernés par cette définition et pratiquement impossible que les quantifier.<sup>3</sup>

Par conséquent, l'utilisation de la définition suivante de la coopération au développement privée est recommandée :

*« Activité menée par le secteur privé dans le but **premier** de soutenir le développement, dont la recherche du profit n'est pas le but premier (elle prend donc la forme de subventions) et qui implique un transfert de ressources vers les pays en voie de développement ».*

Une telle définition exclurait une activité dont le but **premier** n'est pas de soutenir le développement (p. ex. les crédits à l'exportation et la promotion des investissements qui sont « premièrement à but lucratif »), ainsi qu'une activité qui n'implique pas de transfert de ressources vers les pays en voie de développement. D'autre part, elle ne mettrait pas l'accent sur les apports qui promeuvent « l'appropriation » par les pays en voie de développement. Par conséquent, elle pourrait inclure tous les financements programmés et gérés par les entrepreneurs privés ou les ONGI dans les pays en voie de développement (la question de l'appropriation serait mieux suivie au moyen des critères utilisés pour suivre l'efficacité – Voir la section C ci-dessous). Il conviendrait, dans un premier temps, de se concentrer sur l'évaluation des activités impliquant une transaction financière sans pour autant s'interdire d'évaluer, plus tard, d'autres activités (une fois l'entente sur leur mode de quantification trouvée). Cette définition est la même que celle utilisée par Development Initiatives (DI) (2013) pour « l'aide privée au développement »<sup>4</sup>. Les deux schémas de DI ci-dessous illustrent la complexité de ses sources, types et canaux/modes. La Figure 1 montre que les sources de la CDP sont des fonds privés des individus, des fonds issus d'entreprises privées, et des fonds issus d'organisations philanthropiques et d'organisations à but non lucratif. Il convient de noter que quoique l'essentiel des financements destinés à ces organisations provienne d'individus ou d'entreprises, une partie provient également de sources publiques (le segment financé sur ressources publiques est exclu des données ci-dessous présentées). Même si celles-ci sont, bien

<sup>2</sup> Voir OECD (2008) pour les détails.

<sup>3</sup> Pour quantifier ces apports, il faudrait : a) savoir quels apports étaient à but totalement non lucratif ; et b) exclure les apports destinés aux biens publics mondiaux et qui n'améliorent pas l'appropriation par les pays en voie de développement. Une définition stricte équivalente à celle donnée dans la déclaration de Busan pourrait exclure pratiquement toutes les CDP car presque aucune d'elles ne transite par les budgets nationaux ou n'utilise les systèmes nationaux.

<sup>4</sup> Pour des besoins de cohérence, nous continuerons d'utiliser l'expression coopération au développement privée.

entendu, très différentes des organisations appartenant strictement au « secteur privé », elles sont incluses ici car leurs sources de financement sont essentiellement privées.

Comme on le voit dans la Figure 1 sous « types » et dans la Figure 2 sous « modes et canaux », la CDP varie largement et comprend des activités « financières » et « non financières », même si les chiffres de DI portent uniquement sur celles qui sont financièrement quantifiables.

Figure 1 : Sources et types de coopération au développement privée

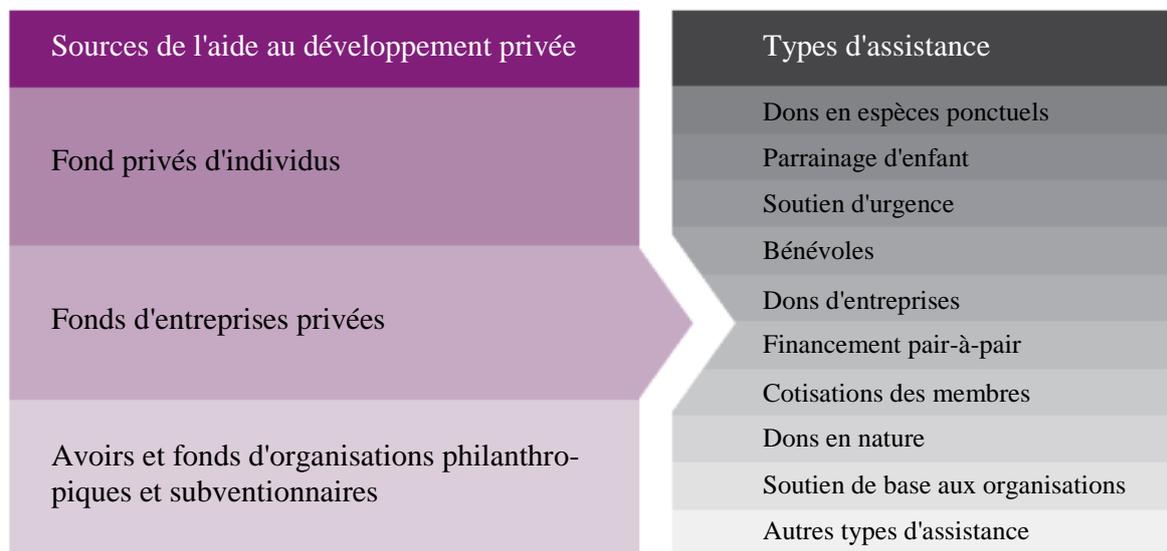
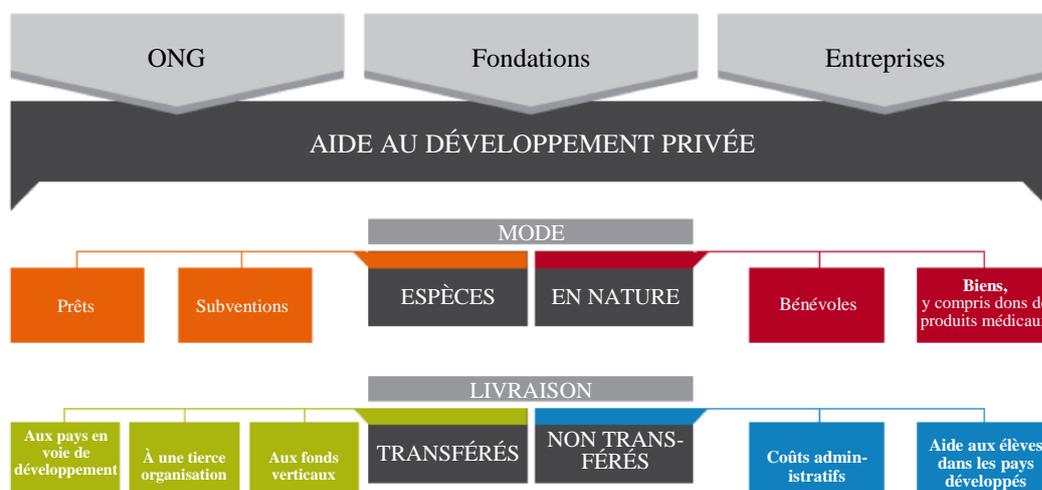


Figure 2

**Canaux et modes de fourniture de l'aide au développement pri-**

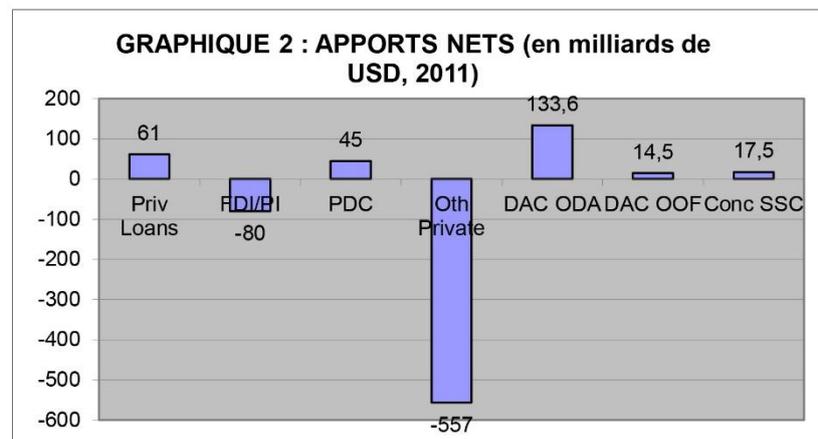
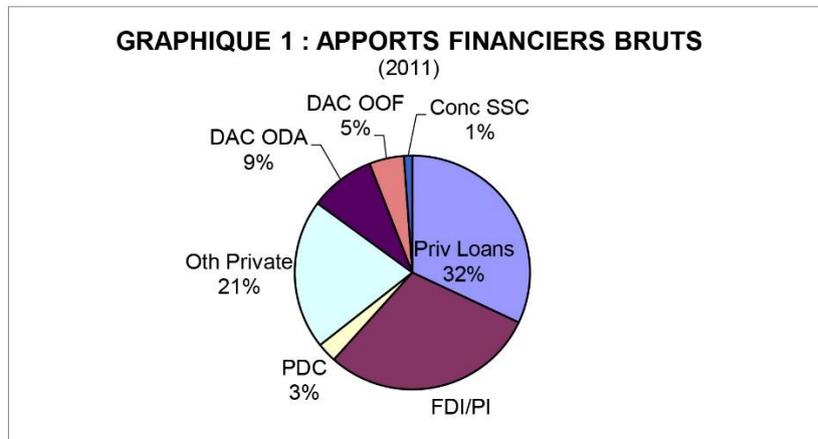


**Échelle et composition de la coopération au développement privée (CDP)**

Les graphiques 1 à 3 montrent l'échelle et la composition de la CDP en 2011. La CDP ne représente qu'une infime partie (3 %) de tous les apports financiers **bruts** destinés aux pays en voie de développement (Graphique 1)<sup>5</sup>. Cependant, une fois que les sorties et les remboursements sont pris en compte (Graphique 2),

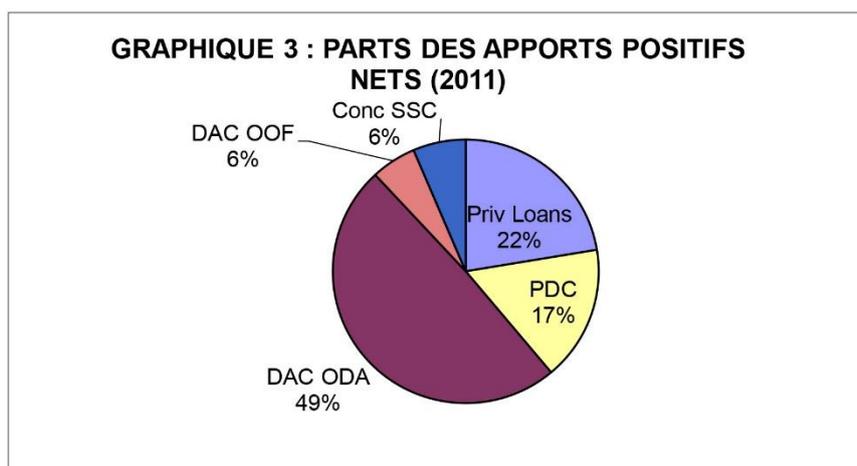
<sup>5</sup> Les prêts privés sont des prêts non concessionnels à moyen et à long terme ; ils ne relèvent donc pas de la CDP. FDI signifie investissement direct étranger (IDE) et IP signifie investissement de portefeuille. D'autres capitaux privés sont les transferts de fonds et autres opérations d'entrées/de sorties de fonds réalisées par des individus privés et des entreprises. Les autres apports publics (OOF) sont un autre type de financement public qui n'est pas reconnu comme étant une forme

l'investissement étranger (direct et de portefeuille) et d'autres apports privés (surtout les transferts de fonds et les apports illégaux) sont très négatifs. Par conséquent, en examinant uniquement la part des apports positifs nets (Graphique 3), on constate que la coopération au développement et les prêts privés représentent seulement 39 % du total, tandis que la part de la CDP est beaucoup plus importante (17 % du total et 44 % des apports privés positifs nets).<sup>6</sup>



d'APD soit parce qu'il n'est pas concessionnel, soit parce que son but premier n'est pas le développement (p. ex. promotion du commerce).

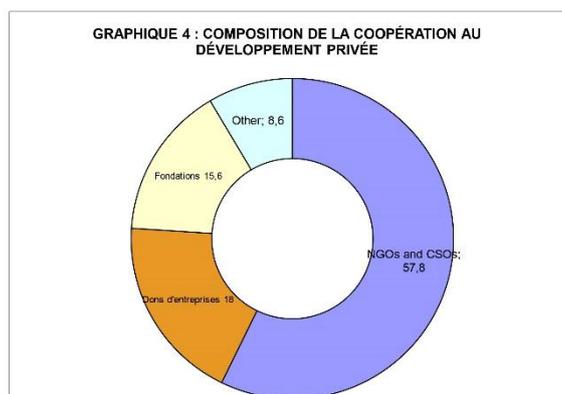
<sup>6</sup> Les données de ces graphiques proviennent de Development Initiatives (2013). Elles reposent en partie sur l'analyse des données de base par l'OCDE et sont complétées par des estimations plus fiables de la coopération concessionnelle Sud-Sud faites par l'UNDCF. Deux catégories d'apports sont exclues. La première est celle de la coopération Sud-Sud non concessionnelle, en raison de l'absence de données fiables. La seconde est celle des prêts à court terme qui ont certes fourni des apports bruts (180 milliards de dollars américains) et nets (136 milliards de dollars américains) substantiels en 2011, mais qui, pour être à court terme de nature, ne peuvent être considérés comme étant des dépenses liées au financement du développement. La CDP est également sous-estimée car la coopération Sud-Sud ne fait presque pas l'objet de suivi – le chiffre avancé n'est que de 1,1 milliard de dollars américains. Par ailleurs, cette estimation est réaliste car elle concerne uniquement la CDP dont le développement est le premier but, selon les critères de l'OCDE. D'autres estimations beaucoup plus généreuses comme celle de la Hudson Institute (2013) qui avance le chiffre de 59 milliards de dollars américains, n'excluent pas toujours les apports aux buts non liés au développement (buts religieux ou lucratifs).



Depuis 2006, les apports dans le cadre de la coopération au développement privée avec les pays membres du CAD se développent plus rapidement que ceux de l'APD. Ils ont augmenté d'environ 50 % en termes nets contre juste 10 % pour l'APD du CAD – même si la coopération Sud-Sud pour le développement connaît une croissance beaucoup plus rapide, soit environ 60 %.<sup>7</sup>

Le Graphique 4 montre la composition de la coopération au développement privée en 2011 (pour les 23 pays membres du CAD lorsque les données étaient disponibles). Les revenus privés canalisés par les ONG constituaient la majeure partie (58 %) des apports dans le cadre de la coopération au développement privée, suivi par les apports des entreprises<sup>8</sup> (18 %) et ceux des fondations (16 %).

**GRAPHIQUE 4 : COMPOSITION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT PRIVÉE**



Source : Development Initiatives, Investments to End Poverty, 2013

## Partie B : Mobilisation des apports privés par la coopération publique pour le développement

### Comprendre la mobilisation et le mixage<sup>9</sup>

Il existe deux définitions de la coopération publique pour le développement utilisée pour « mobiliser » les apports privés : la large et la restreinte. La **définition large**, aussi dénommée « **l'APD transformatrice** », est si

<sup>7</sup> Voir le rapport du secrétaire général des Nations Unies destiné au Forum pour la coopération en matière de développement - 2014.

<sup>8</sup> Il est difficile de dire précisément en quoi le but premier de l'apport d'une entreprise est la recherche du bien-être et du développement des pays en voie de développement et non sa propre promotion en tant qu'entreprise – Oxfam et d'autres organisations disposent de directives susceptibles de servir de base pour une analyse plus qualitative des apports faits par les entreprises.

<sup>9</sup> Voir également FfD 2015a ; Griffiths et al 2014 ; et Rogerson 2011 pour plus de détails sur les définitions présentées ici. Voir German Federal Ministry (2011), DCED (2014) et Di Bella et al (2013) pour une excellente analyse de la coopération publique-privée et de ses typologies. Voir WEF/OECD 2015a si vous cherchez un manuel sur le financement mixte et WEF.OECD 2015b si vous recherchez un guide.

large qu'elle est peu utile. Elle couvre toute coopération au développement dont l'un des objectifs est l'augmentation des apports de fonds du secteur privé pour le développement. Elle peut inclure toute « aide pour le commerce » (un concept déjà complexe en soi qui couvre l'aide utilisée pour promouvoir pratiquement tout type de croissance du commerce dans le secteur privé ou public), la réforme du « climat des affaires » ou du « climat des investissements » (par la promotion de l'investissement privé étranger ou privé national), le développement du secteur financier (par la promotion de l'épargne et des investissements privés étrangers ou privés nationaux), et le développement du capital infrastructurel et humain (éducation, santé, etc.) qui peut encourager l'investissement. Une telle catégorie couvrirait une très grande partie de la coopération publique pour le développement. Parfois, la question de savoir si l'APD transformatrice a un impact positif ou négatif sur l'agenda de développement lié aux ODD de l'après 2015 est controversée. Pour certains, par exemple, certains critères couramment utilisés pour l'amélioration d'un « environnement propice » (tel que celui des affaires) vont à l'encontre des objectifs de l'agenda de développement de l'après 2015 et réduisent son efficacité en minant la performance du fisc et le travail décent.

La **définition restreinte** s'intéresse de très près à la coopération publique pour le développement qui est utilisée directement pour catalyser les apports privés. Il est relativement facile de définir les formes que prennent cette coopération, quoique les instruments utilisés deviennent de plus en plus complexes. Les formes généralement considérées sont :

1. Les subventions ou prêts qui sont « mixés » aux apports privés pour « cofinancer » les programmes ou projets bénéficiaires du secteur public ou privé (ou les partenariats public-privé – PPP<sup>10</sup>).
2. Les capitaux issus des sources publiques qui sont associés aux apports privés pour « cofinancer » le capital d'investissement dans les institutions bénéficiaires du secteur public ou privé (ou les PPP).
3. Les garanties ou autres méthodes utilisées pour encourager les apports privés à travers le « partage des risques ou l'atténuation ».

Les types 2 et 3 sont souvent appelés « instruments du marché ».<sup>11</sup>

En principe, les deux premiers types d'instruments visent à apporter un financement supplémentaire grâce auquel un programme ou un projet disposerait de tous les financements dont il a besoin. Le troisième type, quant à lui, apporte une garantie de remboursement ou réduit le risque de défaut de remboursement des fonds. Dans la pratique, ces instruments se chevauchent de manière considérable car beaucoup de programmes ou projets bénéficient du cofinancement et des garanties. La plupart de prêts mixtes ou apports de capitaux ont également des garanties explicites ou implicites faites par des co-financiers publics.<sup>12</sup>

L'utilisation du mot « mobilisation » est controversée. Il laisse entendre que a) le projet n'aurait bénéficié d'aucun financement privé n'eût été la coopération publique et que b) la coopération publique permet de mobiliser des apports privés « supplémentaires ». Pourtant, l'analyse de « l'**additionnalité financière** » des fonds privés catalysés par le financement officiel (IEG 2014 ; Kindornay et Reilly-King 2013 ; UKAN 2015<sup>13</sup>) a démontré que peu porte à croire qu'il y a additionnalité, et que la soi-disant existence de « ratios de mobilisation » massifs (ratios des fonds privés mobilisés par la coopération publique) est contestable.<sup>14</sup> Par consé-

---

<sup>10</sup> Il convient de noter que les PPP ne sont pas ici considérés comme un type d'instrument distinct. En effet, le « partenariat » dont il s'agit existe, en général, entre le gouvernement d'un pays en voie de développement et un fournisseur privé d'infrastructures ou de services. Ces opérations sont fréquemment cofinancées ou garanties par la coopération publique pour le développement, mais dans l'une des trois formes décrites dans cette section.

<sup>11</sup> Pour une excellente description des différents instruments de mobilisation, veuillez consulter Bretton Woods Project 2012, section 3.

<sup>12</sup> L'emploi des termes « garanties » et « partage de risques » dans ces transactions n'est pas tout à fait correct. La coopération publique pour le développement est toujours utilisée pour garantir un remboursement du partenaire privé et réduire le risque de non-remboursement. Par contre, elle est beaucoup moins utilisée pour garantir des résultats exceptionnels et pour réduire les risques d'absence de résultats pour les pays en voie de développement. Par conséquent, le coût d'un échec éventuel des PPP à cause des risques pris par le partenaire privé est supporté par le pays en voie de développement et non par l'investisseur public.

<sup>13</sup> Tout récemment, un groupe d'experts de l'OCDE réunis pour mesurer le soutien public total au développement durable (SPTDD) a également fait savoir que l'additionnalité financière serait très complexe à mesurer. Voir également DCD/DAC/STAT (2014)12 Annexe 1 pour avoir une version plus officielle du niveau de complexité du suivi de ces apports.

<sup>14</sup> Le Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise (DCED) a également publié un rapport (2014) qui propose la meilleure façon de démontrer l'additionnalité dans les initiatives de développement du secteur privé.

quent, beaucoup d'auteurs préfèrent utiliser le mot « catalysation » ou encore des mots comme « co-financement » ou « garantie » qui ne laisse pas entendre si le financement est supplémentaire ou non.

Par ailleurs, les partisans de l'utilisation du financement public pour le « mixage » ou la « mobilisation » croient fermement que ces méthodes ont charrié des apports financiers supplémentaires, et qu'elles ont changé la nature de tels apports en les rendant plus « pro-développement » – d'où l'expression « additionnalité pour le développement ». Presque tous les pays membres de l'OCDE (et, bien entendu, les gouvernements contributeurs à la coopération Sud-Sud pour le développement) disposent d'instruments et d'institutions dont le but est d'atteindre ces objectifs par la coopération avec le secteur privé. Dans la plupart des cas, l'objet du débat actuel sur le « mixage » est surtout l'amélioration des méthodes existantes.

En outre, l'on oublie souvent que le mixage et la mobilisation sont fréquemment appliqués à la coopération au développement privée (CDP) telle qu'analysée dans la partie A de la présente note de synthèse. Voici quelques exemples :

- **Co-financement des initiatives mondiales**, en particulier les « fonds verticaux » mondiaux tels que le Fonds mondial qui émane des organismes tels que le UK Department for International Development et la Gates Foundation ; ou
- **Financement public des grandes ONG/confédérations mondiales qui s'occupent du développement**. C'est le cas du gouvernement danois qui finance l'ONG IBIS. Dans de nombreux pays, on note déjà une tendance marquée à la « mobilisation explicite » des fonds pour les ONG par des gouvernements qui cherchent à accroître les dons privés en s'engageant à « compléter » les dons privés collectés pour des initiatives spécifiques (téléthons de Comic Relief, par exemple) ou des situations d'urgence – bien qu'il ne soit pas clair si ce type d'activité mobilise des fonds supplémentaires ou les déplacent simplement des autres activités des ONG.

### **Suivi et analyse de la mobilisation et du mixage**

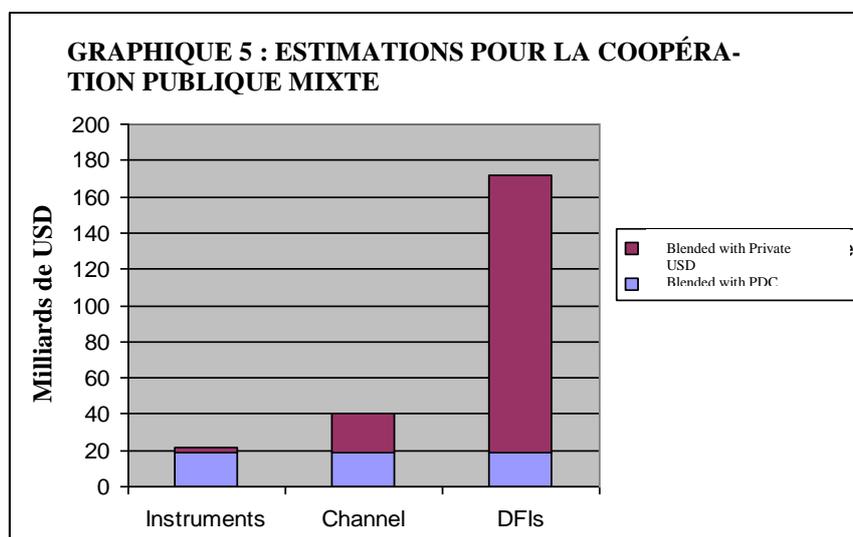
Il est extrêmement difficile de suivre les montants du financement « mixte » (privé ou public), de la CD catalytique/de mobilisation, ou du financement privé catalysé/à effet de levier (DC ou non).

L'examen des **Statistiques du CAD sur les apports de l'APD et privés** montre qu'ils sont classifiés de cinq manières :

1. **Par types d'apports financiers et pays bénéficiaires**. Comme on l'a vu dans la section A, les apports bruts du secteur privé vers les pays en voie de développement sont très élevés, mais les apports nets sont beaucoup moins importants. Une grande partie des fonds destinés aux pays en voie de développement à faible revenu et sans accès au marché est plus ou moins co-financée, garantie, ou bénéficie d'un autre type d'appui par des sources officielles. Cependant, comme les garanties des crédits à l'exportation et d'autres arrangements similaires ne sont pas rendus publics avant leur « terme », ils sont impossibles à quantifier et ne sont pas identifiés dans les statistiques du CAD.
2. **Par types d'institutions qui déboursent les fonds**. Une grande partie des fonds déboursés par des institutions de financement du développement (IFD - institutions généralement fondées par des donateurs multilatéraux et bilatéraux pour encourager les apports privés) est obtenue par le mixage des apports publics aux apports privés, ou l'utilisation de fonds publics pour capitaliser les apports privés. En 2011, l'ensemble des fonds déboursés par les IFD s'élevait à 153 milliards de dollars américains. Néanmoins, il est impossible de dire précisément quel pourcentage représente les montants mixtes/catalytiques.
3. **Par canaux d'aide**. En 2013, l'APD canalisée par les organisations non lucratives du secteur privé était de 18 milliards de dollars américains.
4. **Par types d'instruments**. En 2013, les apports de capitaux dans le cadre de l'APD (qui peuvent représenter de grands enjeux dans les institutions publiques ou privées) étaient de 1,8 milliard de dollars américains, tandis que les apports publics canalisés à travers les partenariats public-privé s'élevaient à 694 millions de dollars américains.
5. **Par types d'institutions qui reçoivent les fonds**. L'on peut faire l'hypothèse qu'une grande partie des fonds destinés au secteur privé dans les pays en voie de développement est susceptible d'être un mélange de financements publics et privés. Toutefois, il ne s'agit même pas d'une catégorie suivie par le CAD.

Toutes ces méthodes sont loin de permettre l'identification du montant du financement officiel impliqué dans le mixage, la catalysation ou la mobilisation de ressources privées externes. Aucune n'est similaire à l'autre, même vaguement.

Comme le montre le graphique 5 (qui se base entièrement sur les données du CAD), le total obtenu en utilisant la méthode 2 représente une grande partie des 153 milliards de dollars américains. En combinant les méthodes 3 et 4, on obtient une estimation de 21 milliards de dollars. La méthode 4 permet d'avoir un minimum de 2,5 milliards de dollars américains tandis qu'avec les autres méthodes, on n'obtient pas de chiffres précis. Le total se situe probablement quelque part entre la méthode 2 et les méthodes 3 et 4.



Le CAD de l'OCDE a lancé un processus destiné à mesurer le « soutien public total au développement durable (SPTDD) ». Il commencera par une quantification, en 2015 et 2016, des montants des financements de la coopération publique pour le développement (concessionnels et non concessionnels) qui sont utilisés pour soutenir le développement durable, et des montants utilisés pour catalyser les fonds du secteur privé.

Il est probable qu'à l'avenir, il y ait un certain suivi du financement privé « catalysé » par les fonds officiels, ainsi que celui de leur « additionnalité financière ». Comme on l'a vu ci-dessus, il est très difficile d'être sûr que les ressources financières privées sont « additionnelles », c.-à-d. obtenues sans financements publics. Néanmoins, l'OCDE estime qu'entre 2009 et 2011, les garanties auraient permis la mobilisation de 5,1 milliards de dollars américains de financements privés en moyenne par an. Elle essaiera d'obtenir des estimations plus larges en 2016 et 2017. Elle doit le faire en mettant un accent fort sur la preuve de l'additionnalité/mobilisation par différents instruments.<sup>15</sup>

L'APD du CAD canalisée à travers le secteur privé a connu une hausse considérable depuis 2005. En effet, elle est passée de 4,5 milliards de dollars américains à 18 milliards de dollars en 2013 (selon les données de l'OCDE). L'APD canalisée à travers les ONG et fondations des pays du Nord et des pays du Sud a également augmenté (mais de 10 % seulement). Elle est passée de 17 milliards de dollars américains en 2005 à 19 milliards de dollars américains en 2013. En 2005, la coopération publique pour le développement était plus utilisée pour catalyser les apports de la CDP que pour catalyser les apports de la « coopération qui n'entre pas dans le cadre du développement ». Néanmoins, il semble que la situation a depuis été inversée, si l'on s'en tient aux estimations ci-dessus sur la mobilisation des apports privés qui n'entrent pas dans le cadre de la coopération pour le développement.

Il est également difficile de dire quelle part de la CD privée est mobilisée par la CD publique. Prenons deux exemples à titre d'illustration :

- Lors de la dernière plus grande campagne de reconstitution du Fonds mondial, la coopération publique pour le développement a pris des engagements de l'ordre de 4,1 milliards de dollars américains par an contre 0,3 milliard de dollars pour la coopération privée.

<sup>15</sup> Pour plus de détails sur le travail de l'OCDE dans ce domaine, voir <http://www.oecd.org/dac/stats/mobilisation-effect-of-public-development-finance.htm>

- En 2011, les bailleurs de fonds publics ont donné 6 milliards de dollars à 31 grandes ONG/confédérations mondiales de développement (environ un tiers du total des financements).

De prime abord, on pourrait croire que le Fonds mondial a « mobilisé » très peu de CD privée (seulement 7 %), tandis que les contributions au bénéfice des ONGI ont fait mieux (200 %). Pourtant, il est impossible de dire si les contributeurs auraient pu donner plus au Fonds mondial ou aux ONGI, en plus des fonds publics.

Il est également intéressant de constater, après l'examen des documents officiels cités dans la bibliographie et au regard la revue de la littérature faite par d'autres (p. ex. di Bella et al 2014 ; Kindornay et Reilly-King 2013), que la plupart des donateurs publics ne précisent pas leur CD publique, ce qui facilite la mobilisation de la CD privée sous forme « catalytique », et permet de consacrer beaucoup moins de temps à réfléchir à la manière de la mesurer ou de mesurer les montants qu'elle « mobilise ». Cet aspect mérite d'être traité en profondeur à l'avenir.

## Partie C : Analyse de l'efficacité et de l'impact de la coopération au développement privée et mixte<sup>16</sup>

Cette dernière section examine la méthode d'analyse de la coopération pour le développement privée et mixte d'un point de vue multilatéral. Elle :

- Examine une sélection de systèmes et critères utilisés pour analyser l'efficacité et l'impact de la coopération au développement privée – chez les ONG, les fondations, etc. ;
- Examine le mode d'évaluation par les IFD de l'efficacité et de l'impact des fonds mixés aux apports privés qui n'entrent pas dans le cadre de la coopération au développement ;
- Analyse les systèmes utilisés pour analyser l'efficacité et/ou l'impact des apports privés qui n'entrent pas dans le cadre de la coopération au développement ; et
- Propose, à partir des résultats obtenus, des critères qui pourraient être utilisés pour évaluer l'efficacité et l'impact de la CD privée, des apports publics et privés mixtes, ainsi que tous les apports privés, éventuellement.

Il est intéressant de remarquer que les systèmes utilisés pour analyser ces différents types d'apports n'ont pas été (autant que l'auteur sache) systématiquement rapprochés et comparés par les acteurs de la CD publique.

### **Analyse de l'efficacité et de l'impact de la CD privée**

Dans le cadre des discussions qui ont lieu depuis quelques décennies - depuis la conférence de Monterrey - autour de l'efficacité (et plus récemment autour des résultats et de l'impact) de la CD publique, des initiatives de plus en plus audacieuses ont vu le jour. Elles visent l'amélioration de l'efficacité et de l'impact de la coopération au développement privée.

Les efforts des OSC dans le cadre de la CDP ont abouti au **Cadre international pour l'efficacité de la contribution des OSC au développement**<sup>17</sup> défini au Forum ouvert. De prime abord, sept de ses huit critères évaluent l'efficacité tandis qu'un seul portant sur les résultats durables évalue l'impact. Pourtant, de nombreuses OSC expliquent que ce cadre définit aussi les types d'impacts visés par les OSC, et qui sont souvent très distincts de ceux des autres organisations.

<sup>16</sup> Cette section ne traite pas de la méthode d'évaluation des activités plus « micro » ou des activités d'entreprise, que certains sont susceptibles de considérer comme de la « coopération pour le développement » et qui ont été énumérées dans l'étude d'Alonso et Glennie, telles que le renforcement des capacités et la responsabilité sociale des entreprises. Des méthodes d'évaluation totalement différentes seraient nécessaires selon que le renforcement des capacités se traduit par un vrai transfert de compétences et de technologies, ou que les initiatives rentrant dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises représentent un « complément » caritatif ou une transformation du modèle d'entreprise.

<sup>17</sup> Pour plus de détails, voir [www.cso-effectiveness.org](http://www.cso-effectiveness.org). Les principaux critères utilisés pour évaluer la contribution des OSC au développement sont la promotion i) des droits de l'Homme et de la justice sociale, ii) de l'égalité et de l'équité entre les sexes, iii) du renforcement des capacités, iv) de la viabilité environnementale, v) de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes, vi) des partenariats et de la solidarité, vii) du partage des connaissances et de l'apprentissage mutuel, et viii) des changements à résultats et impacts durables.

Il existe également d'autres initiatives destinées trouver des normes communes en matière d'évaluation de l'efficacité ou de l'impact pour des types spécifiques de CD privée fournis par les OSC. Le Projet Sphère est un bon exemple en la matière dans le<sup>18</sup> cadre duquel les professionnels de l'aide humanitaire ont défini une **Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire** applicable dans le cadre des interventions humanitaires pour sauver des vies, et qui met l'accent sur la qualité des interventions et l'obligation de rendre des comptes.<sup>19</sup> Ces standards ont été complétés par un certain nombre d'initiatives sur la qualité des interventions et l'obligation de rendre des comptes, qui permettent aux OSC de mesurer l'impact et l'imputabilité de leurs programmes.

À un niveau davantage local, certaines OSC élaborent leurs propres cadres d'évaluation de l'impact et de l'obligation de rendre des comptes et travaillent avec des fournisseurs de la CD publique qui « mixent » les fonds avec eux, afin de pouvoir utiliser ces cadres. Un bon exemple à citer est le **Partnership Programme Arrangements (PPA) du DfID** destiné à fournir des financements de base aux OSC.<sup>20</sup> Ils fournissent un cadre logique pour l'efficacité sur la base de la qualité du programme, et pour les résultats (activités et résultats). Dans le cas d'une OSC comme Oxfam, par exemple, les résultats de référence sont une capacité accrue à minimiser les risques des chocs, une augmentation du niveau des revenus des ménages, le renforcement des capacités des femmes, et des changements des politiques gouvernementales.

**Les fondations (et d'autres types d'entreprises donatrices)** ont tendance à avoir une approche beaucoup plus diversifiée en matière d'évaluation de l'efficacité et de l'impact. Très souvent, elles mettent plus l'accent sur l'impact que sur l'efficacité. Le paysage hétérogène des fondations - spectre et variété des activités - explique en partie cet état des choses. Certaines des fondations les plus grandes<sup>21</sup> disposent de systèmes d'évaluation complexes et multidimensionnels qui portent essentiellement sur l'impact, mais font aussi intervenir les critères d'efficacité dans l'évaluation des organisations partenaires avec lesquels elles travaillent. Les fondations plus petites ou moins structurées n'ont pas une priorité en particulier, ou n'ont pas assez de moyens pour mesurer l'efficacité (à travers la consultation des bénéficiaires ou l'évaluation de l'appropriation nationale) ; elles se focalisent donc sur l'impact (le plus souvent sur les activités plutôt que sur les résultats).

Il existe de nombreuses ressources que les fondations peuvent exploiter pour améliorer leur performance ou définir des standards, surtout pour ce qui est des évaluations d'impact.<sup>22</sup> Néanmoins, au niveau mondial ou national, il n'existe pas de standards convenus dont les fondations peuvent se servir pour suivre leur progrès. En 2014, le Centre européen des fondations a aidé les fondations européennes à définir un ensemble de Principes de bonnes pratiques<sup>23</sup> qui s'inspirent largement des pratiques en cours dans les fondations et comprennent : **la gouvernance indépendante, la bonne gestion, la transparence et l'obligation de rendre des comptes**. Il formule quelques recommandations ambitieuses et propose aux fondations de se conformer aux principes ou, dans le cas contraire, d'expliquer pourquoi elles ne le font pas.

Au niveau mondial, les Nations Unies, notamment lors du Forum pour la coopération en matière de développement, ont facilité l'échange des connaissances et le dialogue fondé sur des données probantes au sujet du volume, des sources, des destinations et des aspects qualitatifs des activités philanthropiques de la coopération au développement. Un engagement plus intense des fondations pourrait aider à partager les informations de manière plus systématique, à tirer profit des expériences novatrices et à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et la mise en œuvre auprès de tous les acteurs.

À l'OCDE, le Réseau mondial des fondations œuvrant pour le développement (OCDE netFWD) a également publié les Directives volontaires et non contraignantes pour l'engagement philanthropique efficace après des

---

<sup>18</sup> Pour plus de détails, voir le site <http://www.sphereproject.org/>

<sup>19</sup> Les standards fondamentaux que les OSC sont censées respecter sont : l'action humanitaire axée sur les personnes, la coordination et la collaboration avec des acteurs appropriés, l'évaluation du contexte, des risques, des capacités et des besoins, la définition d'une action appropriée pour ces dimensions, la performance, la transparence et l'apprentissage, ainsi que la performance du travailleur humanitaire.

<sup>20</sup> Pour une étude indépendante qui montre que l'action des OSC améliore l'obligation de rendre des compte et l'impact, mais mérite d'être plus simple, voir [icai.independent.gov.uk/wp-content/uploads/2010/11/ICAI-REPORT-DFIDs-Support-for-CSOs-through-PPAs.pdf](http://icai.independent.gov.uk/wp-content/uploads/2010/11/ICAI-REPORT-DFIDs-Support-for-CSOs-through-PPAs.pdf)

<sup>21</sup> Voir par exemple <http://www.gatesfoundation.org/How-We-Work/General-Information/Evaluation-Policy>

<sup>22</sup> Voir par exemple le site Web de US Foundations Center ici <http://foundationcenter.org/gainknowledge/nonprofitlinks/npr-general-management.html#npm-eval> celui de European Foundations Centre ici <http://www.efc.be>

<sup>23</sup> Disponible à l'adresse <http://www.efc.be/about/Pages/Code-of-Practice.aspx>

consultations étendues destinées à améliorer la collaboration entre les fondations et les gouvernements dans le cadre du soutien au développement,<sup>24</sup> et a récemment lancé des campagnes pilotes de mise en œuvre.

### **Analyse de l'efficacité et de l'impact de la coopération au développement mixte**

Beaucoup de fournisseurs des financements publics à des « fins catalytiques » disposent de cadres pour l'analyse de l'efficacité et des résultats de ces activités, ainsi que de celles qui promeuvent le développement du secteur privé.<sup>25</sup> Néanmoins, des évaluations indépendantes de ces cadres<sup>26</sup> remettent en question leur valeur et indiquent qu'ils prennent rarement en compte des résultats élargis du développement définis dans les objectifs de développement durable (ODD), à savoir le renforcement des capacités ou la promotion/formation des femmes et d'autres groupes marginalisés ou les impacts sur la réduction des inégalités à travers le paiement de salaires décents. Ces cadres donnent la part belle aux évaluations des impacts sociaux et environnementaux qui appliquent des « mesures de précaution » destinées à réduire les impacts négatifs des projets sur le plan social et environnemental. Ces mesures de précaution sont souvent extrêmement désuètes – par exemple, beaucoup d'entre elles ne prennent pas en compte l'analyse de l'empreinte carbone des projets de développement. En outre, elles sont souvent mal mises en œuvre et mal appliquées.<sup>27</sup> Dans le pire des cas, les cadres existants peuvent être souples ou vagues en ce qui concerne les résultats visés dans les ODD - et faire de la recherche du profit la première priorité d'un projet. Par exemple, en 2014, une étude faite par le Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale a découvert que dans 128 partenariats public-privé financés par la Banque mondiale, le principal critère de réussite était la rentabilité, et que d'autres facteurs étaient rarement pris en compte.<sup>28</sup>

La **Banque africaine de développement**<sup>29</sup> qui évalue les projets du secteur privé et réalise des études indépendantes de son succès, donne des leçons sur la façon dont il convient de d'évaluer l'impact et l'efficacité à l'avenir.

Son cadre de résultats qui porte sur toute la banque évalue l'impact des projets du secteur privé sur : les économies en devises (en termes de plus d'exportation ou moins d'importation), les revenus gouvernementaux mobilisés, l'effet sur le chiffre d'affaire des petites et moyennes entreprises (PME) et le nombre total d'emplois créés (avec un objectif secondaire pour les emplois créés pour les femmes).<sup>30</sup> Il existe également un large éventail d'objectifs d'efficacité et d'efficience que les projets doivent atteindre (les objectifs d'efficacité comprennent les principes de la coopération au développement efficace).

Dans une enquête indépendante faites en 2012,<sup>31</sup> les **clients de la banque issus du secteur privé** soutenaient que la banque devrait suivre le soutien apporté aux entreprises publiques, aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME), aux entreprises appartenant aux femmes, et aux investissements dans des secteurs autres que celui des ressources naturelles (surtout dans le secteur de l'agriculture, du transport, de la formation professionnelle scientifique et technique), ce qui devrait aider à diversifier le secteur privé. Ils ont également demandé plus de transparence, des instruments plus simples pour réduire les risques, une conception de projets orientée vers les résultats et un meilleur rapport coûts-avantages, ainsi que des stratégies d'intervention dans le secteur privé au niveau national sur la base des politiques nationales en faveur du développement du secteur privé.

---

<sup>24</sup> Voir <http://www.oecd.org/site/netfwd/GEPES-September2014.pdf>

<sup>25</sup> Pour plus de détails, voir les travaux du Donor Committee on Enterprise Development CED (2014) et les rapports de di Bella et al (2013), du Germany Federal Ministry (2011) et de Kindornay (2012)

<sup>26</sup> Exemple : Eurodad (2015), Kindornay (2012), Action Aid et al (2015), ainsi que divers rapports du Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale et de la UK Independent Commission on Aid Impact (il serait bon de donner quelques exemples et références).

<sup>27</sup> Un exemple récent est l'audit de Compliance Advisor Ombudsman sur les investissements de la Société financière internationale (IFC) dans le secteur financier. Voir : [http://www.cao-ombudsman.org/documents/CAOFIAuditMonitoringReport\\_October102014.pdf](http://www.cao-ombudsman.org/documents/CAOFIAuditMonitoringReport_October102014.pdf)

<sup>28</sup> Pour plus de détails, voir <http://ieg.worldbank.org/evaluations/world-bank-group-support-ppp>

<sup>29</sup> Le cadre de la BAD est donné uniquement à titre d'exemple. D'autres cadres dont la haute qualité est couramment admise sont le SIFEM de Suisse et le Swedfund de Suède.

<sup>30</sup> Voir les Revues annuelles sur l'efficacité du développement publiées par la banque et disponibles ici <http://www.afdb.org/en/topics-and-sectors/topics/quality-assurance-results/development-effectiveness-reviews/>

<sup>31</sup> Voir Martin and Woods (2012).

D'autres **IFD** ont enregistré des avancées sur certains points spécifiques en matière d'évaluation de l'impact ou d'encouragement du respect des standards internationaux. Les IFD scandinaves sont un bon exemple qu'il convient de citer. En effet, elles font office de pionnières en matière de mise en œuvre des critères de déclaration fiscale tels que la déclaration effective et la déclaration, pour chaque pays, des profits réalisés par les entreprises qui bénéficient de leur soutien.<sup>32</sup>

Les **OSC** ont récemment fait clairement savoir que les évaluations devraient veiller à ce que le financement du secteur public-privé contribue positivement et de manière responsable au développement durable, en s'inspirant d'un certain nombre de principes aux rangs desquels les Principes de l'UE sur le mixage, les Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux infrastructures, la Convention des Nations Unies contre la corruption, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable.<sup>33</sup> Elles ont précisé que ces évaluations doivent appliquer les principes de développement durable à tous les projets qui mélangent financements privés et publics, et doivent continuer d'appliquer les principes de l'efficacité à la partie publique de ces financements. Pour y arriver, il faudra s'assurer que :

- tous les projets font partie des priorités dans le plan national de développement, vont contribuer à l'atteinte des résultats des ODD, et que l'avis des pays en voie de développement pèse plus que tous les autres dans le processus de prise de décisions sur les priorités des projets ;
- la « mobilisation » permet de rembourser des dettes en générant des recettes de projet qui sont de loin supérieures aux dettes (en créant l'opportunité de générer des recettes fiscales supplémentaires), et les risques sont équitablement partagés entre les secteurs public et privé dans le pays en voie de développement, et les fournisseurs de la CD publique ;
- les standards en matière de meilleures pratiques sont appliqués à la participation, la transparence (aux standards de l'IITA/d'entreprise ouverts), l'obligation de rendre des comptes, et les mécanismes efficaces de recours/plainte pour les communautés ;
- la bonne gouvernance d'entreprise est encouragée à travers un mixage qui implique uniquement des partenaires du secteur privé qui respectent les droits de l'Homme et les lois et standards en matière de développement durable dans toutes leurs activités ;
- les fonds génèrent l'additionnalité en engageant l'argent public sur des projets pour lesquels il serait impossible de mobiliser l'argent public, pour lesquels un impact supplémentaire sur le développement ou le transfert de compétences/ technologies est attendu, et pour lesquels le mixage a un rapport coûts-avantages meilleur que celui des alternatives à financement public.

Pour ce qui est des résultats concrets des ODD, les OSC ont également proposé des critères détaillés destinés à maximiser les bénéfices en matière de **réduction de la pauvreté et du développement social, durabilité environnementale équitable, et développement économique inclusif et durable**.

Les pays en voie de développement ont également clairement fait savoir<sup>34</sup> qu'ils aimeraient que « l'aide catalytique » et les « apports privés catalysés » soient évalués avec les mêmes critères que la CD publique. Une telle démarche aura pour conséquences :

- le financement des projets qui font partie des priorités dans la stratégie nationale de développement ;
- l'évaluation de l'impact au moyen des cadres d'évaluation des résultats nationaux ;
- la mise en œuvre au moyen de méthodes qui minimisent les coûts et les risques et maximisent le rapport coûts-avantages ;

---

<sup>32</sup> Pour plus de détails, voir [www.swedfund.se/media/1544/swedfund\\_integrated\\_report\\_2013.pdf](http://www.swedfund.se/media/1544/swedfund_integrated_report_2013.pdf) et [thetaxdialogue.org/publications/scandinavian-development-finance-institutions-leading-way-responsible-tax](http://thetaxdialogue.org/publications/scandinavian-development-finance-institutions-leading-way-responsible-tax)

<sup>33</sup> Pour lire la déclaration originale, voir ActionAid et al 2015. Pour la mobilisation des financements pour le climat, voir Eurodad (2012)

<sup>34</sup> Par exemple, les participants à l'atelier sur le financement du développement d'avril 2015 organisé en marge du Symposium de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement organisé à Incheon, République de Corée (voir [http://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/pdf15/DCFrok\\_concept\\_note\\_financing.pdf](http://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/pdf15/DCFrok_concept_note_financing.pdf)) et la réunion du groupe d'experts sur le SPTDD à l'OCDE organisée à Paris en juin 2015.

- la non violation d'aucun des principes d'efficacité de l'aide par des pratiques telles que la liaison de facto à des sociétés issues du pays pourvoyeur du financement, le manque de transparence ou de l'obligation de rendre les comptes, la prévisibilité réduite en raison de décisions d'investissement prises à la légère par des acteurs privés.

### **Analyse de l'efficacité et/ou de l'impact des apports privés qui n'entrent pas dans le cadre de la CD**

Il y a également des leçons à tirer des standards établis ou proposés pour les apports privés élargis « qui n'entrent pas dans le cadre de la coopération au développement » tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (2011), les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (2011), les Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (2005),<sup>35</sup> et les Normes fondamentales du travail de l'OIT (1998).

Les objectifs du Millénaire pour le développement étaient accompagnés du **Pacte mondial des Nations Unies (2000)** qui comprend dix principes que les entreprises s'engagent à respecter. Il repose sur la [Déclaration universelle des droits de l'Homme](#), [la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#), [la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement](#), et la [Convention des Nations Unies contre la corruption](#).

Certaines entreprises sont même plus avancées et modifient leur modèle de gestion dans le but de contribuer positivement au développement durable. Elles ont également trouvé d'autres mécanismes d'évaluation de leur avancées. De telles initiatives sont importantes car elles prouvent que de nombreuses entreprises mondiales de premier plan sont disposées à s'imposer des standards stricts et à les respecter, et qu'un mécanisme de suivi et de conformité strict et plus ambitieux serait bien accueilli par de nombreux entrepreneurs mondiaux de premier plan.

Un bon exemple à citer est le **groupe Plan B** qui regroupe dix grandes entreprises dont l'action vise à assurer :

- une transparence totale, notamment dans les chaînes de propriété/d'approvisionnement, pour lutter contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- les alliances entre les entreprises et d'autres partenaires pour mettre en œuvre les ODD et lutter contre le changement climatique ;
- l'atteinte de l'objectif de zéro émission nette par les entreprises à travers la coalition We Mean Business ;
- un impact positif net sur la nature à travers le Natural Capital Protocol ;
- l'amélioration du bien-être des personnes au sein des entreprises et des communautés ;
- l'atteinte et le suivi des standards mondiaux en matière du travail et des droits de l'homme ; et
- le soutien de la lutte contre les inégalités par la réduction des disparités dans les salaires et primes au sein des entreprises.

Un autre groupe de premier plan, le **World Business Council for Sustainable Development**, s'intéresse davantage aux aspects liés à la durabilité environnementale de l'agenda de l'après 2015.<sup>36</sup>

D'autres entreprises procèdent également à la transformation de leurs modèles de gestion et relèvent les défis du développement durable. Un bon exemple des critères qu'elles utilisent pour s'auto-évaluer est le **Plan d'Unilever pour un mode de vie durable** par lequel cette entreprise compte réduire de moitié son empreinte écologique et augmenter son impact social positif à l'horizon 2020. Elle compte réduire la déforestation et lutter contre le changement climatique, favoriser l'accès à l'eau, à l'hygiène, la salubrité et la nutrition, et soutenir l'agriculture durable et les petits exploitants agricoles. Chaque année, elle publie un Rapport sur l'avancement du plan pour un mode de

<sup>35</sup> Pour plus de détails, voir <http://www.unpri.org>

<sup>36</sup> Pour plus d'informations, voir <http://www.wbcsd.org/home.aspx>

vie durable qui comprend une évaluation de sa contribution et de sa conformité au Pacte mondial des Nations Unies, à GRI, aux OMD, et à un ensemble de principes mondiaux de taxation.<sup>37</sup>

Les OSC ont longtemps réclamé la définition d'un ensemble de principes applicables aux entreprises et investisseurs mondiaux, et qui seraient similaires à ceux utilisés dans le cadre du financement mixte (voir section correspondante plus haut et voir ActionAid et al 2015).

Les pays en voie de développement ont également essayé de suivre les contributions concrètes des entreprises au développement durable car jusqu'à présent, ils n'ont eu, pour le faire, aucun moyen autre que les déclarations des politiques générales d'entreprises faites dans les rapports annuels. Pour eux, il convient que les entreprises fassent l'objet d'un suivi portant sur les points suivants : le respect des droits de l'homme et des normes du travail, de leurs politiques de responsabilité sociale et environnementale, la création d'emplois décents et la rectitude fiscale, et leurs dotations financières (par rapport au chiffre d'affaire et aux profits) destinées aux priorités compatibles avec les ODD telles que la formation de la main d'œuvre, les programmes pour la promotion du genre et de toutes formes d'égalité et de représentation dans la main d'œuvre, les programmes de promotion de la gestion par des nationaux plutôt que par des expatriés.<sup>38</sup> Le contraste avec un suivi détaillé des contributions de chaque pays à l'aide aux entreprises à travers le Doing Business est saisissant. Ce suivi est désormais une « conditionnalité simplifiée » pour bénéficier des prêts du FMI et de la Banque mondiale, et entraîne souvent une forte incitation à faire des changements de politique dans le but de faciliter les processus d'affaire, même si certaines des pratiques recommandées telles que la réduction des taux d'imposition et l'assouplissement des normes de travail pourraient bien être nuisibles à l'atteinte des ODD.

### ***Critères d'évaluation de la coopération au développement privée et mixte***

Au regard de toutes ces initiatives, que pouvons-nous proposer comme ensemble de critères significatifs et pratiques en matière d'évaluation de la coopération au développement privée et mixte (et des apports privés en général) ? Le Tableau 1 présente les critères utilisés par différentes initiatives et tente de faire ressortir les points où des critères communs pourraient être utilisés et où la variation est davantage nécessaire pour différents apports.

Il s'inspire également de la structure proposée par une récente étude du Forum pour la coopération en matière de développement sur l'évaluation de l'efficacité et de l'impact de toute CD (Alonso et Glennie 2015), et qui a proposé que les critères suivants soient utilisés :

- **La qualité de la relation** : appropriation nationale, capacité de nouer des partenariats inclusifs, implications redistributives, prévisibilité des ressources, transparence et obligation de rendre des comptes.
- **La fonctionnalité** : volume des ressources, coûts des ressources pour le pays partenaire, cadence et fiabilité de la prestation, flexibilité liée au changement d'activités, capacité de mobiliser les ressources d'autres sources, et coordination et harmonisation avec d'autres partenaires internationaux.
- **Capacité d'intervenir à différents niveaux** (mondial, régional, national et local)
- **Compatibilité avec l'agenda de développement de l'après 2015** c'est-à-dire atteindre les OMD inachevés, le nouvel agenda en matière de développement durable, et les biens publics mondiaux.

Globalement, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- Il existe des différences considérables entre les études d'évaluation de la CD privée et mixte, notamment en ce qui concerne leur degré de précision et de transparence. Par conséquent, il sera plus que vital que **tous les fournisseurs de la CD privée et mixte publient leurs critères d'évaluation de l'efficacité et des résultats**. Ceci devrait s'appliquer particulièrement aux institutions qui fournissent la CD publique destinée à être mixée à la CD privée ou autres apports privés, afin de permettre l'évaluation de la robustesse d'un plus large éventail d'initiatives.<sup>39</sup>

<sup>37</sup> Pour plus de détails, voir <http://www.unilever.com/sustainable-living/> , et pour la taxe, <http://www.unilever.com/sustainable-living/what-matters-to-you/tax.html>

<sup>38</sup> Pour plus de résultats détaillés sur ce point, voir Bhinda and Martin 2009.

<sup>39</sup> Un second document d'information les incorporera dans une proposition plus structurée en vue de la définition d'un cadre d'évaluation.

- La plupart des initiatives portent sur l'efficacité ; seules quelques-unes sont axées sur les résultats. Certaines de leurs catégories sont semblables, mais d'autres diffèrent – dans certains cas peu ordinaires, certains apports mixtes et qui n'entrent pas dans le cadre de la CD portent uniquement sur la rentabilité.
- En général, les cadres d'évaluation sont plus rigoureux pour les organisations de la société civile (OSC) et certaines fondations, et plus souples et moins transparents pour les entreprises qui font des apports ainsi que pour les apports privés qui n'entrent pas dans le cadre de la CD. Beaucoup de groupes ont besoin d'améliorations rapides afin de profiter au mieux des contributions obtenues dans le cadre des ODD. ***On pourrait travailler davantage avec des groupes de coordination des OSC/fondations, des OSC/fondations plus structurées, des IFD plus structurées (qui travaillent déjà sur ces questions avec l'OCDE), des groupements d'entreprises et des entreprises individuelles, afin de définir des critères et indicateurs plus clairs intégrer dans leurs propres cadres d'évaluation.***
- Il sera important de décider des critères à appliquer à tous les apports privés et publics mixtes qui entrent dans le cadre de la CD (pour maximiser la compatibilité avec les objectifs de développement durable et la comparabilité avec les critères utilisés pour évaluer les apports officiels), et qu'il convient d'adapter aux caractéristiques des différents apports.
- Le mode d'application des critères devrait prendre en compte les variables suivantes :
  - de nombreux acteurs agissent uniquement à un niveau (mondial, régional ou national) ou couvrent uniquement un des trois piliers du développement durable. Certains acteurs ambitionnent d'intervenir à tous les niveaux ou de couvrir tous les trois piliers, et devraient être évalués sur leur capacité à mener de front leur intervention sur ces niveaux et piliers.
  - les caractéristiques de différents types d'apports (p. ex. financements par des OSC, fondations et entreprises, capitaux issus des garanties, co-financements, fonds verticaux, et des PPP).<sup>40</sup>
  - la distinction entre les contributions pour le développement mondial (d'autant plus importante que le cadre de l'après 2015 est « universel ») et celles qui impliquent les transferts de ressources « Nord-Sud » ou toute autre discrimination en faveur des pays en voie de développement. Par exemple, il convient que les entreprises soient évaluées sur leur rectitude fiscale partout dans le monde, mais surtout dans les pays en voie de développement où les impôts sont souvent la principale source de revenus.
- **Les critères d'efficacité** sont susceptibles d'être très similaires pour différents types d'apports. Néanmoins, ces critères doivent également comprendre les points suivants :
  - i. au regard du fait qu'actuellement dans le monde, l'accent est mis sur les résultats, vérifier si la coopération a un « cadre des résultats » clair avec des repères et résultats compatibles avec les ODD ;
  - ii. au regard des 10 priorités des ODD sur la réduction des inégalités, vérifier si l'impact social de la coopération est évalué - la probabilité qu'elle touche les plus pauvres et réduise les inégalités ;
  - iii. au regard des objectifs et cibles liés à l'environnement, vérifier si l'impact environnemental de la coopération est mesuré, qu'elle aide dans la lutte contre le changement climatique et pour la réduction des dommages causés à l'environnement ;
  - iv. au regard de différents objectifs sectoriels, vérifier s'il y a une sélection des objectifs que les apports dans le cadre de la CD privée et mixte sont susceptibles de soutenir ; et
  - v. pour ce qui est des activités de mixage, vérifier le degré auquel ils essaient de promouvoir des financements « supplémentaires » et de réduire et partager les coûts/risques du pays en voie de développement concerné.
- Beaucoup de **critères d'évaluation d'impact** tels que la promotion des droits de l'homme, de l'égalité entre les genres/d'autres formes d'égalité, de la viabilité environnementale, et les résultats sectoriels (p. ex. mortalité infantile réduite) sont susceptibles d'être similaires pour les apports privés qui entrent dans le cadre de la CD privée et de ceux qui n'entrent pas dans le cadre de la CD (et les apports CD qui les catalysent). Néanmoins, certains devraient être très différents pour les apports qui entrent dans le cadre de la CD et ceux qui n'y entrent pas, en fonction de leurs objectifs. Par exemple, pour la « CD » privée, ils pour-

<sup>40</sup> Voir Watson (2012) pour un intéressant traitement supplémentaire de cette question.

raient comprendre l'évaluation de l'impact en termes de vies sauvées, d'amélioration de la résilience ou des conditions de vie des pauvres, du renforcement des capacités des femmes ou d'autres groupes, et de changement des politiques et pratiques des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Par ailleurs, en ce qui concerne la coopération privée « qui n'entre pas dans le cadre du développement », ces critères pourraient se focaliser sur la création d'emplois décentés, la rectitude fiscale, la substitution aux exportations/importations, le transfert des technologies et des compétences.

Enfin, comment peut-on opérationnaliser un processus destiné à évaluer le progrès ? La prochaine étape pourrait comprendre :

- **Le recueil des points de vue des partenaires multilatéraux.** Hormis les fournisseurs (qui pèsent beaucoup pour les fournisseurs du Sud), le plus important devrait être les clients/bénéficiaires (surtout les OSC du Sud et les partenaires du secteur privé), ainsi que d'autres parties prenantes telles que les employés, fournisseurs et consommateurs.
- **Des discussions intergouvernementales dans un cadre multilatéral sur** le mode d'analyse de l'efficacité et des résultats de la CD privée, de la coopération mixte et des apports privés.
- Les résultats de l'analyse qui reposent sur une interprétation commune, peuvent aider à obtenir les premières réactions des parties prenantes et participer à un processus mondial d'établissement de critères, d'indicateurs et d'étapes d'évaluation consensuels.

Une **deuxième note de synthèse** dans cette série comparera des cadres d'évaluation de manière plus détaillée et fera des propositions détaillées sur les indicateurs et leur mode de révision dans le contexte de l'après 2015. Elle reposera sur les contributions multilatérales et pourrait faire l'objet de discussions par les principales parties prenantes dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement.

Tableau 1 : Comparaison des initiatives actuelles d'analyse de l'efficacité et de l'impact de la coopération au développement privée et mixte – compilation indicative

Source	Critères d'efficacité				Instruments (exemples)					
<b>COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT PRIVÉE</b>										
Efficacité du développement OSC	Transparence/obligation de rendre des comptes	Partenariats équitables et solidarité		Transfert de connaissances et apprentissage			Renforcement des capacités, appropriation démocratique et participation	Droits de l'homme/Justice sociale	Égalité et équité des genres	Viabilité environnementale
Charte humanitaire (SPHERE)	Transparence/Obligation de rendre des comptes	Partenariats	Coordination	Apprentissage et Évaluation			Renforcement des capacités des personnes			
DfID ONG PPA	Transparence/Obligation de rendre des comptes	Feedback partenariats/bénéficiaire	Coordination	Qualité du programme/Apprentissage	Rapport coût-avantages	Anticorruption/Fraude	Transversal : Pauvreté/viabilité env., équité des genres Selon les objectifs de l'ONG : Humanitaire/Résilience/Secteurs Moyens d'existence/Gouvernance/changement de politique			
Fondations (EFC)	Transparence/Obligation de rendre des comptes			Bonne gestion ?						
<b>COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT MIXTE</b>										
IFD minimum							Évaluation de l'impact social et environnemental/Mesures de protection Profitabilité des projets			
Efficacité du développement BAD	Transparence/Obligation de rendre des comptes		Harmonisation et coordination	Cadres des résultats		Autre GPEDC prévisible, non lié	Économies de devises	Emplois	Impôts payés	Chiffre d'affaire PME
							Objectifs de la prestation multisectorielle	Équité des genres		
Action Aid et al	Transparence/Obligation de rendre des comptes/recours	Partenariats	Coordination	Cadres des résultats nationaux	Coût/risque minimum, Rapport coût-avantage, additionnalité		Résultats des ODD, p. ex. Développement social Viabilité environnementale		Standards en matière de droits de l'homme et de développement durable Impôt équitable, Emplois décents/Chaînes d'approvisionnement	
<b>APPORTS DE LA COOPÉRATION PRIVÉE QUI N'ENTRE PAS DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT</b>										
Accords ONU/OCDE	Transparence/Publication/Recours					Anticorruption	Droits de l'homme/Évaluation de l'impact social et environnementale/standards		Standards en matière de chaîne d'approvisionnement et de main-d'œuvre Conformité fiscale	
Plan B	Transparence/Obligation de rendre des comptes					Anticorruption	ODD, surtout le changement climatique/inégalité		Standards en matière de Lutte contre l'évasion fiscale, Travail décent et Diversité, Chaîne d'approvisionnement	
Unilever	Transparence/Obligation de rendre des comptes	Partenariats dans la chaîne d'approvisionnement				Anticorruption	Changement climatique, Eau, Assainissement, Alimentation		Agric. durable/Petits exploitants Conformité avec ONU/OCDE et Impôt	
Alonso/Glennie	Transparence/Obligation de rendre des comptes	Inclusive Partenariats	Harmonisation	Appropriation Flexibilité	Coût, Échelle, Mobilisation Prévisibilité/Vitesse		Global/National/Local Redistribution			

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Action Aid, BOND, CAFOD, Eurodad, OXFAM and WWF (2015), *Delivering Sustainable Development: a Principled Approach to Public-Private Finance*, April.

Bhinda, Nils and Martin. Matthew (2009), *Private Capital Flows to Low-Income Countries: Dealing with Boom and Bust*, FPC CBP Publication Series 2, November.

Bretton Woods Project (2012), *Leveraging Private Sector Finance: How Does it Work and What are the Risks ?*, April.

Development Initiatives (2013), *Investments to End Poverty*, available at <http://devinit.org/#!/post/investments-to-end-poverty>

Di Bella, José; Grant, Alicia; Kindornay, Shannon and Stephanie Tissot (2013), *Mapping Private Sector Engagement in Development Cooperation*, North-South Institute, September.

Donor Committee on Enterprise Development (2014), *Demonstrating Additionality in Private Sector Development Initiatives*, available at <http://www.enterprise-development.org/page/demonstrating-additionality>

Eurodad (2015), *Private Finance for Development Unraveled*, available at [www.eurodad.org/files/pdf/53bebd93dbc6.pdf](http://www.eurodad.org/files/pdf/53bebd93dbc6.pdf)

(2012), *Cashing In On Climate Change ?*, report to CRBM, April.

Financing for Development

(2015a), background note for workshop on *Financing for Development: the Role of Catalytic Aid*, at the UN DCF Symposium in Incheon, Korea, 8 April

(2015b), *Draft of the outcome document of the third International Conference on Financing for Development, 25 June 2015*, available at <http://www.un.org/esa/ffd/overview/third-conference-ffd/pre-conference-documents.html>

German Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (2011), *Forms of Development Cooperation Involving the Private Sector*, Strategy Paper 05/2011e

Griffiths, Jesse; Martin, Matthew; Pereira, Javier and Strawson, Tim (2014), *Financing for Development après 2015: Improving the Contribution of Private Finance*, available at [https://europa.eu/eyd2015/sites/default/files/users/maja.ljubic/expo-deve\\_et2014433848\\_en.pdf](https://europa.eu/eyd2015/sites/default/files/users/maja.ljubic/expo-deve_et2014433848_en.pdf)

Griffiths, Jesse (2012), *“Leveraging” Private Sector Finance: How Does it Work and What are the Risks ?*, Bretton Woods Project, April.

Hudson Institute (2013), Index of Global Philanthropy and Remittances, available at <http://www.hudson.org/research/9914-2013-index-of-global-philanthropy-and-remittances-with-a-special-report-on-emerging-economies>

ICESDF (2014), *Report of the Intergovernmental Committee of Experts on Sustainable Development Financing*, 15 August 2014, available at <https://sustainabledevelopment.un.org/intergovernmental/financecommittee>

International Finance Corporation

(2015), *New Voices in Investment: A Survey of Investors from Emerging Countries*, World Bank Group.

(2012), *International Financial Institutions and Development Through the Private Sector*, joint report by 31 multilateral and bilateral DFIs, Washington.

(2011), *Survey Says...Corporate Governance Matters to Investors in Emerging Market Companies*, IFC Briefing.

Kindornay, Shannon and Reilly-King, Francis (2012), *Investing in the Business of Development*, North-South Institute/Canadian Council for International Cooperation

Kwakkenbos, Jeroen (2012), *Private Profit for Public Good?: Can Investing in Private Companies Deliver for the Poor?*, EURODAD, May.

Martin, Matthew and Woods, Ngaire (2012), *The Preferred Partner? A Client Assessment of the African Development Bank*, AfDB, Abidjan.

OECD Development Assistance Committee

(2014), *Towards a More Comprehensive Statistical Framework for External Development Finance: a Proposal to Measure Amounts Mobilised from the Private Sector in DAC Statistics*, DAC Working Party on Development Finance Statistics, DCD/DAC/STAT(2014)12, 3 September.

(2008), *Is it ODA?*, OECD DAC Factsheet, November, available at [www.oecd.org/dac/stats/34086975.pdf](http://www.oecd.org/dac/stats/34086975.pdf)

Rogerson, Andrew, *What if Development Aid Were Truly Catalytic?*, ODI Background Note, 2011,

SOMO (2015), *Making Financing for Development More Accountable*, report to Norwegian Forum for Development and Environment, April.

UK Aid Network (2015), *Leveraging Aid: A Literature Review of Additionality*.

UK Department for International Development (2014), *PPA Annual Reporting Framework*, mimeo.

UN ECOSOC Development Cooperation Forum

(2015a), *Development Cooperation and the après 2015 Agenda*, research study for the DCF, February 2015.

(2015b), Financing for Development Workshop on Catalytic Aid, Incheon, April 2015. (for more details see <http://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/DCFrok.shtml>)

(2013 a), *Public Aid as a Driver for Private Investment*, DCF background study, October 2013, available at <http://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/DCFswitzerland.shtml> (“Elcano Background Study”)

(2013b), *The Role of Philanthropic Organisations in the après 2015 Setting*, see <http://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/dcfphilanthropic2013.shtml>

(2011), “Working Together to Increase the Development Impact of Aid”, report of the Luxembourg high-level symposium, October 2011, available at <http://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/DCFlux.shtml>

Watson, Noshua (2012), *Private Foundations, Business and Developing a après 2015 Framework*, IDS Policy Briefing 23, June.

World Economic Forum/OECD

(2015a) *Blended Finance Vol. 1: A Primer For Development Finance and Philanthropic Funders*, OECD document DCD/DAC(2015)17, 12 June.

(2015b) *A How-To Guide for Blended Finance*, OECD document DCD/DAC(2015)16, 12 June